Lettre d'information

N°05 – Juin 2024

La Gazette de l'UNSA-Ecologie

Contactez-nous

Secrétaire Général
Éric GOURDIN
06-08-57-72-62

Secrétaire Général Adjoint
Aurélien LEDUC
06-27-02-55-41

Secrétaire National
Christophe LEONARDI
06-25-03-21-59

Trésorier
Yannis FALQUE
06-25-03-20-78

Trésorier Adjoint
Damien HOLLARD
06-27-02-56-60

unsa.ecologie@ofb.gouv.fr

Comité social d'administration

Séance du 11 juin 2024

Le Directeur général ouvre la séance de ce Comité social d'administration à 09h30. Reflet de la situation de l'OFB où les dossiers non réglés s'accumulent, les Organisations syndicales ont déposé pas moins de 33 questions à l'ordre du jour de cette réunion dont certaines trainent depuis la création de cet établissement…

En réponse aux déclarations liminaires syndicales, le Directeur général informe que la crise n'est sûrement pas tout à fait terminée. Il reconnait que les ambitions du gouvernement ne sont peut-être pas prêtes de toutes aboutir.

Il rappelle que le continuum de la police est une spécificité de l'OFB. *« La police de l'environnement est à assumer et on a du mal à expliquer le pourquoi de nos contrôles, il faut montrer le sens. La raison d'être n'est pas une fin en soi mais doit permettre de faire des choix de priorités »,* se justifie-t-il en réponse à des critiques sur le dossier de « la raison d'être » qui va arriver rapidement dans les services.

Le Directeur général reconnait que les fonctions supports sont en difficulté malgré des ouvertures à la prestation extérieure.

Par ailleurs, il se dit « frappé » par les échanges qu'il a avec les agents de terrain, de SD, de Parcs… : *« Personne ne parle de la politique de l'environnement mais uniquement des véhicules, des primes, temps de travail… »*. Il s'en désole et réaffirme le besoin à ses yeux de ce chantier sur « la raison d'être » pour assumer ce qu'on a à faire car selon lui : *« dans les prochains temps nous risquons d'être malmenés par certains demandant purement et simplement la suppression de la politique de l'environnement en demandant à laisser faire les gens comme ils savent faire »*. *(NDLR : réaction suite à la décision de dissoudre l'Assemblée nationale et donc au risque de changement de politique gouvernementale.)*

Sur la suite de la crise agricole, il informe les membres du Comité social d'administration qu'il a rencontré 5 ou 6 préfets ces dernières semaines et que ces derniers sont en attente de propositions de la part de l'OFB. Nous répondons que de notre côté, nous n'avons pas d'échos en régions sur des situations où les préfets ou les procureurs seraient bloquants. Au contraire, on retourne sur le terrain. Nous ajoutons qu'il existe par contre une forte demande côté Judiciaire, notamment les PRE qui se demandent ce que fait l'OFB….

Point n° 1 : Approbation des procès-verbaux des séances du 1er et du 8 février 2024 (pour avis)

Résultats des avis : favorable : Unsa-Ecologie, FO, EFA-CGC, CGT
Défavorable : SNE (délai transmission non respecté)

Point n°2 : Charte des usages des outils numériques (pour avis)

La DGDR adjointe présente le contenu de ladite charte. Le niveau de sécurité du système informatique OFB étant soumis à des menaces, il était nécessaire de préciser que les agents sont en première ligne (vigilance de chacun sur ces risques). Pour certains outils qui nécessitent des sécurisations supérieures (Neo / RenoiRH), il est prévu de pouvoir produire des prescriptions plus exigeantes mais on ne sait pas lesquelles et quand….

Sur ce dossier, nous déclarons que ce qui nous gêne sur le fond c'est le paradoxe du document. En effet, d'un côté l'administration autorise l'utilisation du matériel professionnel pour des usages personnels et, d'un autre côté, elle veut protéger les réseaux de l'OFB contre des attaques, des intrusions…. Par ailleurs, on ne sait pas dans quel cadre se situent les collègues qui sont autorisés à participer à des forums de discussions (pro ou perso ?).

Enfin, nous demandons des précisions sur l'accès aux fichiers police dont l'accès est refusé à l'OFB au motif de sécurité insuffisante des réseaux informatiques !

Le nouveau Directeur de la Police précise que pour l'accès aux fichiers police (SIV, Pve..), le déploiement se fait sur postes « fixes », à savoir les ordinateurs portables.

Sur notre demande, l'Administration confirme que pour la consultation des fichiers police TAJ et par la suite FPR, le réseau actuel utilisé pour la circulation des données

informatiques sur les PC n'est pas sécurisé. Il est donc nécessaire de développer un réseau sécurisé pour recevoir ces données.

L'Unsa-Ecologie rebondit sur les propos du DP pour confirmer qu'aujourd'hui Néogend ne peut pas être mutualisé, contrairement à ce que le Directeur général avait dit en février dernier. Cela créé donc de fait deux catégories d'Inspecteurs de l'Environnement : ceux qui auront les moyens modernes de travailler et les autres restés à l'âge de pierre. Aussi, nous interrogeons pour savoir si et quand TOUS les Inspecteurs de l'Environnement seront dotés ?

Le nouveau DP répond que l'expérimentation se lance sur un petit panel de 2 par Service départemental et 1 pour chaque BMI….!!! Par contre, aucune réponse à nos questions de savoir si tous les Inspecteurs de l'Environnement seront équipés et quand !

Vote avec deux propositions de modifications sur les réseaux sociaux et le matériel spécifique dans les situations d'handicap.

Résultat des votes : Favorable : CGC, FO, CGT et SNE
Abstention : Unsa-Ecologie (manque de cohérence)

Point n° 3 : Modification du projet d'instruction armement concernant les mesures de retrait de de restitution de l'armement (pour avis)

Le Directeur général informe l'assemblée que le projet d'instruction a déjà été présenté lors du dernier CSA de février mais nécessitait des ajustements….

Des ajustements ? La réalité est tout autre et bien moins belle à afficher…

La réalité des faits est que nous avons passé en Comité social d'administration de février dernier tout un ensemble de modifications (Cf. Gazette Unsa-Ecologie n°02-2024) à cette instruction qui a été *in fine* soumise au vote (Favorable UNSA Ecologie et CGC, défavorable SNE et Abstention FO et CGT). Le Directeur général avait donc un avis de ce Comité consultatif et devait signer cette instruction.

Or, quelques temps après ce 8 février, le Directeur général a décidé de ne pas respecter la règle écrite dans cette instruction qui stipule que : *« Pour l'exercice de leurs missions de police, les agents de l'OFB sont dotés, après avoir suivi et validé une formation spécifique, d'un armement de défense dont le port et le transport sont subordonnés à l'obtention d'une autorisation nominative délivrée par le directeur général ».*

Pour quelle raison ? parce qu'un agent n'a pas validé des modules et que Monsieur a décidé quand même de l'armer. Pour ce faire, il n'a pas hésité à ne pas signer l'instruction soumise à avis du 8 février et à modifier la

règle !! Bravo M. le Directeur général cette situation unique dans les annales est à mettre à votre crédit !!!

Les conséquences de cet acte sont graves :

1. Remise en cause profonde des acquis fondamentaux indispensables à la sécurité des Inspecteurs de l'Environnement
2. Remise en cause de la légitimité des Instructeurs TIP à exercer avec discernement leur fonction
3. Remise en cause du contenu des modules validés par lui-même

Il se retranche derrière des arguties juridiques qui ne tiennent pas la route car une instruction est évidemment opposable aux agents et il n'a donc nullement besoin d'un arrêté ou d'un décret pour définir des conditions d'aptitude au port de l'arme de défense. D'ailleurs si telle n'était pas le cas, il n'aurait pas modifié celle-ci !

Résultat des votes : Favorable : CGT
Défavorable : Unsa-Ecologie, SNE, FO, CGC

Point n°4 : Note de service concernant les Jeux Olympiques et Paralympiques (pour information)

La Directrice des ressources humaines présente la note qui reprend les dispositions du ministère de tutelle

Point n°5 : Point d'étape relatif au projet « raison d'être de l'OFB » (pour information)

Thierry CLAUSSE de la DET présente l'évolution du dispositif et l'avancée du projet ainsi que le calendrier arrêté. Dans la consultation prévue auprès des collègues (affectés au sein d'un collectif), il y a un aspect qualitatif (attribution d'une note sur le chapitre rédigé) et une partie libre permettant de faire des commentaires et des propositions de réécriture du chapitre.
Nous demandons si la participation est obligatoire ?
L'Administration nous répond que ce sera sur le temps de travail, à l'occasion d'une réunion de service.

Encore une fois, l'Unsa-Ecologie déclare qu'on enfonce des portes ouvertes avec ce document. Tellement d'évidences écrites dans ce projet…Malheureusement, on ne reviendra pas en arrière sur le processus de fusion des deux établissements qui n'a pas été fait correctement, en prenant simplement en compte l'avis des principaux concernés !! L'objectif recherché par le projet « raison d'être », d'identifier des valeurs communes, se fera avec le temps. On ne décrète pas la cohésion d'un groupe, elle se gagne naturellement…

Le Directeur général répond qu'il est d'accord sur le fait que cela se fera avec le temps. Il précise qu'il y a beaucoup de nouveaux arrivants chaque année dans l'établissement et que tous n'ont pas la vision de ce qu'est l'OFB et ce n'est pas aussi évident que cela de savoir ce qu'est l'OFB.

Nous lui rappelons que pour ce faire, il devrait déjà commencer par afficher clairement sur le site de l'OFB que l'établissement est en charge de la Police de l'Environnement et qu'ainsi cela évitera aux nouveaux entrants en qualité d'Inspecteur de l'Environnement de découvrir cette mission quand ils arrivent en formation !

Aux interventions d'autres Organisations syndicales, le Directeur général affirme que personne ne lui a imposé « la raison d'être », et qu'il a été frappé de voir *« qu'on ne s'était jamais posé la question de savoir ce qu'on veut faire. Il y a une partie positionnement clair de ce qu'on veut faire et une partie communication dans ce projet ».*

Pour l'Unsa-Ecologie, ce sera effectivement l'occasion de rappeler ce que chacun de nous attend comme missions dans l'OFB. Il faut réaffirmer la nécessité d'avoir une mission de police de terrain et que l'OFB tiennent compte de cette réalité notamment dans ses communications !!

Point n°6 : Suivi des avis (pour information)

Nous regrettons de ne pas avoir été destinataire de ce point de l'ordre du jour dans les temps et demandons à ce que ce point remis à une séance ultérieure. L'Administration accepte.

Point n°7 : Questions diverses

L'Administration a réuni en 7 groupes les 33 questions diverses déposées par les Organisations syndicales. Elles sont indiquées entre parenthèses.

1. **Point d'actualité sur la crise agricole** (statistiques issues de l'application Oscean, actualisation du suivi des dégradations).

   - 2700 contrôles PA en 2023 et pour le moment environ 450 sur une moitié d'année 2024,
   - Impact également visible en police judiciaire avec 1300 procédures « agricole » en 2023 et 390 sur les 5 premiers mois de l'année 2024.

2. **Effectifs** (répartition du schéma d'emploi 2024, répartition dans les services).

   Unsa-Ecologie : 47+15 ETP créés au budget de l'établissement, où sont les postes ? et quelle répartition des Inspecteurs de l'Environnement dans les services ? Cela fait 4 ans que l'on demande cet état des lieux…Est ce que c'est top secret ?

   Le Directeur général répond que finalement ce sera 47 ETP dont 15…. Le Directeur général délégué ressources indique que la répartition a été présentée dans la lettre interne de l'OFB. Il y a eu 12 postes affectés à la Police de l'Environnement (dont 8 OJE). Sur le reste de l'affectation, environ la moitié est dans les territoires, le restant au national.

3. **Temps de travail** (première évaluation de la mise en œuvre expérimentale des astreintes pour les services volontaires fin 2023 ; semaine de 4 jours ; chantier instruction temporaire temps de travail).

Astreintes : Aucun syndicat n'a demandé cette question. Il s'agit d'une proposition de l'administration et une première car ce point relatif aux questions diverses est réservé aux Organisations syndicales !

Aussi, l'Unsa-Ecologie rappelle que ce n'est pas à l'administration de proposer des questions diverses !! et insiste pour que ce dossier fasse l'objet d'un véritable point complet d'un prochain ODJ.
Sur l'application de l'instruction astreintes, l'Unsa-Ecologie demande des compléments sur le planning prévisionnel de travail du SD33. Alors que ce service compte 16 agents opérationnels, il y a 27 jours d'astreintes de programmés pour 2024, au lieu de **5 jours MAXIMUM** tel que prévu par les modalités de l'instruction.

L'Unsa-Ecologie interpelle le Directeur général depuis le mois de janvier sur cette application incorrecte et regrette que les Directeurs régionaux ne respectent pas les règles édictées au niveau national. Il s'agit d'un véritable problème qui mine les Services départementaux au quotidien !!
notre présence sur le terrain au plus proche de nos concitoyens, des élus et usagers notamment les dimanches et jours fériés est fondamentale pour nos missions de police de terrain et la connaissance de nos missions par ceux-ci. C'est la base même de notre métier !! Alors quand on sait que certains Chefs de Service départementaux imposent à leurs agents de rester au bureau au lieu d'aller sur le terrain ou que des Directeurs régionaux aspirent à mettre un maximum de week-end et jours fériés en astreintes, on s'interroge effectivement sur la vision du métier…. La « raison d'être » n'est visiblement pas la même pour tous…

La Directrice générale adjointe et territoires répond que *« le planning a été fait avec des erreurs d'interprétation par le service qui a considéré n'avoir que 12 agents opérationnels. La situation a été rectifiée depuis, même si le planning n'a pas été revu à ce jour compte tenu d'une situation délicate au sein de ce service… ».*

Expérimentation semaine de 4 jours **:** le Directeur général délégué ressources affirme : *« On n'est pas prêt à ce jour ». « Compte tenu des deux derniers rapports de la cour des comptes, il avait été plutôt acté le fait de ne plus autoriser le recours à cette semaine de 4 jours »*, ajoute-t-il...

L'Unsa-Ecologie considère que ces rapports sont dépassés, ils datent de plus de 10 ans et surtout, le Ministère a demandé que des expérimentations soient faites. Il est donc déplorable que l'OFB qui compte dans ses rangs des agents qui exercent depuis longtemps sur 4 jours, ne soit pas rentré dans cette expérimentation…

Chantier ITT : la direction est en attente du retour de la cour des comptes et du bilan astreintes. Le chantier sera probablement ouvert en 2025.

4. **Sujets RH** (quasi-statut de l'environnement ; promotion dans certains corps du MTECT ; régime indemnitaire des personnels hors ATE-TE ; régime indemnitaire des agents de la Réunion effectuant des missions fréquentes de renfort à Mayotte ; revalorisation des indemnités pour service les dimanches et jours fériés ; subrogation ; point sur le traitement des demandes de primes de restructuration de service ; formation des nouveaux arrivants ; note concernant les droits syndicaux ; forfait mobilité durable).

Sur le Quasi statut, le Directeur général indique que le ministère veut revoir le quasi statut environnement et une réunion avec les Organisations syndicales est prévue le 26 juin prochain.

Sur le sujet de la demande pour la prime police pour les contractuels (pour l'heure uniquement pour les catégories A), la DRH indique que le guichet unique a répondu et souhaite l'avis des parcs nationaux. Les directeurs de parc ne seraient pas tous d'accord…. L'Unsa-Ecologie espère que cette situation ne va pas bloquer ceux qui sont affectés à l'OFB !!

Sur l'absence de promotions dans 8 corps du MTE. DRH et DG indiquent que des propositions de promotions ont bien été remontées au ministère.
Le Directeur général ajoute que l'objectif est de maximiser des promus mais qu'il convient de faire le point avec le ministère sur leurs critères internes.

Revalorisation travail dimanches et jours fériés : **l'Unsa-Ecologie réitère sa demande sur la revalorisation prévue depuis longtemps et affichée par l'OFB au même moment que la parution du système d'astreinte ! Où en est-on ?**

Le Directeur général délégué ressources déclare que : *« Cela commence à être pénible ; cela ne relève pas de notre établissement mais de Bercy »* !!!
Cette réponse est consternante. En effet, chacun attend que les engagements soient respectés ! Comment peut-on croire que les agents de cet établissement soient satisfaits dans ces conditions ? Rien ne va bien à l'OFB et faire sans cesse de l'autosatisfaction alors que c'est le bordel révèle un sentiment de narcissisme incroyable ! Ouvrez les yeux et voyez tous ces dossiers qui ne trouvent pas d'issues, alors vous comprendrez !!

Quant au Directeur général, il renvoie à la réunion du 26 juin qui sera l'occasion d'aborder le sujet…. Et ajoute que *« Sur le fond on a tous envie de revaloriser pour avoir des gens au travail et sur le terrain plutôt qu'en récupération »*. **Il semble que cette considération ne soit pas partagée à tous les étages !!**

Prime de restructuration :
La DRH indique que les agents qui ont un refus ont été informés.
162 demandes, 10 refusées, 106 de payées et le restant en attente.
Le Directeur général indique que les 10 refus doivent en effet être informés du refus.

Forfait mobilité durable : 242 agents bénéficiaires en 2023 dont certains seront mis en paie de Juillet.

5. **Fonctionnement des services** (évolutions législatives en matière de contrôle et pénalisation des infractions environnementales ; arrêté et instruction galonnage, modalités de prise en charge 2024 des permis de chasser, représentation de l'OFB en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ; audit interne d'assurance de l'activité de police dans les services opérationnels ; publication des notes et instructions internes) ;

Évolutions législatives : Loi d'Orientation agricole devait passer au Sénat la semaine prochaine mais les travaux sont arrêtés.

Galonnage : l'Unsa-Ecologie demande où en est sur ce dossier, comme sur tant d'autres qui traînent depuis 4 ans !! le Directeur général répond qu'il ne reste qu'à signer l'arrêté mais que l'ONF, qui n'était pas intéressé à l'origine est maintenant intéressé…L'arrêté est à la DEB qui a donné un avis favorable.

Modalités de prise en charge des permis de chasser : l'Unsa-Ecologie rappelle que l'an passé les Directeurs régionaux ont décidé d'une interprétation de la note du Directeur général en ne permettant que 2 agents par Service départemental. Quelles seront les modalités cette année ?
Le Directeur général confirme que ce sera au moins deux par département et tous ceux qui ont des opérations de régulation dans leur département. Il reporte les modalités 2023 !!

Représentation de l'OFB en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage : l'Unsa-Ecologie interroge le Directeur général sur l'application du R421-30 CE qui prévoit la représentation de l'OFB par les directeurs régionaux ou à défaut par un représentant désigné par le DG. Dans la vraie vie, ce sont les CSD qui représentent le Directeur général. Nous demandons à ce que les désignations soient faites car elles ne le sont toujours pas !!!

Audit interne d'assurance de l'activité de police dans les services opérationnels par la DET : l'Unsa-Ecologie a été informée qu'un audit s'était déroulé dans un Service départemental, sur l'activité police en particulier. Nous interrogeons donc le Directeur général sur l'objectif de ces audits, leurs modalités ? Le DET nous informe que ce type d'audit fait partie de la lettre de mission du Directeur général qui date de fin 2022. Cet audit a été testé en 2023 sur 2 Services départementaux. Pour 2024, il est prévu 6 Sd et un parc marin tirés au sort. Sur place, la DET fait une réunion d'introduction de l'audit avec les agents, le CSD, CSDA, DR et DRA. En fin de travail, la DET fait une restitution à l'ensemble du service, un rapport écrit est livré au Directeur général. Il devrait *in fine* exister un outil informatique pour que chaque Service départemental puisse assurer son propre contrôle !!??

6. **Actualité de certains services** (service gestion administratif et paye ; direction des systèmes d'information ; direction des grands prédateurs terrestres, brigades mobiles d'intervention ; Mayotte ; Guyane ; service départemental du Cantal ;

   BMI : FO souhaite des précisions sur les demandes faites aux collègues BMI de ne pas déclarer toutes les heures (notamment délai de route) pour coller aux instructions. S'ils ne se prêtent pas à cela on leur donne des missions peu valorisantes selon FO.

   Le Directeur général délégué police connaissance expertise est preneur d'éléments factuels pour regarder avec précisions les points évoqués.

   Quant au Directeur général, il confirme que l'administration n'est pas bloquante pour prendre une nuitée et dans tous les cas, que le code du travail doit être respecté.

7. **Projets de modernisation** (gestion des temps et des activités, système d'information de gestion financière et interventions).

   Il existe de gros soucis avec RenoiRH alors que c'est mis en place depuis 6 mois et gros soucis de paies erronées et de reprise d'ancienneté incorrecte.

DSI : le DSI adjoint affirme qu'il n'est pas question de supprimer des postes de technicien informatique. Désormais, chaque Direction régionale se voit affectée d'un technicien.

Vacations des IRTIP : l'Unsa-Ecologie réitère sa demande de prise en compte de régularisation urgente des vacations aux IRTIP dont certaines ne sont pas payées depuis 2020 !! En effet, nous avons déjà dénoncé ce problème à plusieurs reprises et l'Administration, fin 2022, à rectifier la situation qui était déjà critique, et à mettre en place un système qui permette de verser ces vacations sous un délai acceptable. Or, depuis fin 2022, force est de constater que ce dossier **aussi** n'avance pas et que cela créé, ici **aussi**, de la frustration et du sentiment de déconsidération !!!
La Directrice des ressources humaines répond que : « Les collègues ne savent visiblement pas ce à quoi les lignes correspondent sur les fiches de paie et qu'il y a un échange avec la DPPC à venir car il y a des points d'amélioration à mettre en place »….

L'Administration annonce qu'un point sur le calendrier sera fait lors d'une réunion prévue au 1er juillet

POURQUOI ADHÉRER À L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un corps de l'environnement intégrant une véritable police environnementale et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.

APPEL À COTISATION : Tous ensemble plus forts !
Cotisation UNSA-Ecologie : 0,30€ x INM au 1er janvier 2024
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)

Cotisation syndicale sur unsa-ecologie.com